Communauté de Communes de l'Oise Picarde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/09/2019 A BACOUËL

L'an deux mille dix-neuf et le **lundi 23 septembre à 18h30, le** Conseil Communautaire s'est réuni au nombre requis par le Code Général des Collectivités Territoriales, à Bacouël, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Délégués titulaires présents :*Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ;Dominique CORDELLE (Bacouël); Gilbert DEBRAINE (Blancfossé) ; Nicole CORDIER (Bonneuil les Eaux) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL, Marie José AUBET, Jacques COTEL, Jannie ANCELLIN, Annie BRUGAIT, Jacky DANEZ ,Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) ;Thierry VAN DE PUTTE (Broyes) ;Francis MENU (Bucamps),Gilles HERPIN (Campremy) ; Eric TRIBOUT (Catheux) ;Jacques TAVEAU (Chepoix) ;Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) ; Jean Marie TALLON (Cormeilles) ;Yvette PARMENTIER (Croissy sur Celle) ;Jean PUPIN (Domeliers) ; Jean Marc EVRARD (Esquennoy) ;Didier CORNET (Fontaine Bonneleau) ; Catherine SABBAGH (Froissy) ; Maelys DERIVRY (Hardivillers) ; François SENCE (La Hérelle) ; Jean Pierre NIGRO (La Neuville St Pierre) ; Jean Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Jean Yves GOSSET (Le Mesnil St Firmin) ; Renée GERARD (Mory Montcrux) ;Alain VASSELLE (Oursel Maison) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Maurice MEULIN (Rouvroy les Merles) ; Hervé COMMELIN (St André Farivillers);Pierre DUGROSPREZ (St Eusoye) ;Maurice LEBAN (Sérévillers) ; Pierre MAASCHELEIN (Tartigny) ; Jean Pierre POSTEL (Troussencourt) : Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply) ;Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers).*

Délégués suppléants (avec voix délibérative) : *Christiane LOISEL (Montreuil sur Brèche) ; Yves MARTIN (Paillart) ; Danièle DOBRENEL (Villers Vicomte)*

Pouvoirs *: Marie-Line DUFRENES à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Eric FONGUEUSE à Jean CAUWEL ; Françoise SENECHAL à Marie-José AUBET (Breteuil) ; Jean-Pierre COET (Conteville) à Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) ; Fredy SADAUNE à Catherine SABBAGH (Froissy) ; Sylvain MAINNEMARRE (Rocquencourt) à Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Nadine GUIGOT (Thieux) à Francis MENU (Bucamps) ;*

Délégués suppléants présents, sans voix délibérative : *Eric TOURAIN (Cormeilles) ; Michèle VRIZET (Domeliers) ; Marielle MARTIN (Hardivillers) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Bernard PLESSIER (Mory Montcrux)*

Excusés : *Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil les Eaux) ; Luc VENTRE (Gouy les Groseillers) ; Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche) ; Arlette DEVAUX (Oroër) ; Jean-Pierre LAFFINEUR (Puits la Vallée)*

Monsieur Dominique DUFRESNES est désigné secrétaire de séance

I. Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019

Le procès-verbal est adopté sans réserve, à l'unanimité.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 42 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :49 Pour : 49 Contre : Abstention :

II. Créations de postes

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Ressources Humaines,

Pour améliorer la gestion des services, il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 opérateur des APS pour le recrutement d'un fonctionnaire stagiaire, actuellement embauché en qualité de contractuel au service des sports

Pour permettre l'avancement de fonctionnaires territoriaux déjà dans les services, il vous est proposé de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'avancement de grade d'un agent fonctionnaire déjà en place au service ressources humaines ;

- 1 poste d'attaché territorial pour la promotion interne d'un agent fonctionnaire déjà en place au service comptabilité ;

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe pour l'avancement de grade d'un agent des espaces verts ;

- 1 poste d'agent de maîtrise principal pour l'avancement de grade d'un agent fonctionnaire du service informatique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **APPROUVE** la création de ces postes à temps complet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire ces dépenses au budget

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 42 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :49 Pour : 49 Contre : Abstention :

III. Création de poste pour un apprenti

La commission finances- ressources humaines a validé le recrutement à partir d'octobre 2019 d'un jeune apprenti au service technique. (CAP maintenance des bâtiments de collectivités)
Le coût de ce contrat sera basé sur l'âge et le niveau d'études de la personne recrutée auxquels sera ajouté le coût des études.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter cet agent en contrat d'apprentissage
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire ces dépenses au budget

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 42 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :49 Pour : 49 Contre : Abstention :

IV. Créations de postes pour vacataires- Ateliers d'anglais

Le territoire de l'Oise Picarde a été classé en zone prioritaire de revitalisation rurale en juillet 2017. Il fait l'objet d'attentions particulières de la part des services de l'Etat.

S'il y a des opportunités à saisir en matière d'emploi pour nos habitants, nous devons tout faire pour qu'ils en bénéficient. Notre ambition est de donner la possibilité aux personnes scolarisées, en stage ou en recherche d'emploi, ou qui souhaitent progresser, d'améliorer leurs connaissances de l'anglais afin de trouver dans notre région du travail pour faciliter leur insertion sociale.

Vu l'avis favorable des commissions sociale et des finances- ressources humaines, il est proposé au conseil communautaire de créer 10 postes de vacataires pour assurer l'animation d'ateliers en anglais.
Ces vacataires seront rémunérés 25€ bruts de l'heure, majorés d'une indemnité de frais de déplacement vers les communes, si besoin est.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de ces 10 postes de vacataires pour l'animation des ateliers d'anglais
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces créations de postes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire ces dépenses au budget

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 42

Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :49 Pour : 49 Contre : Abstention :

V. Vente de l'équipement commercial de DIA

Le local ex-DIA racheté par la CCOP, contient du matériel commercial de supermarché.

Un acheteur se propose de nous racheter le matériel commercial disponible pour la somme de 10.000€ HT. S'agissant d'un matériel d'occasion, qui occupe 1.000m² de DIA, il est indispensable de se séparer de ce matériel pour pouvoir se projeter.

Pour information, les enseignes Carrefour et Conforama prévoient de supprimer plusieurs dizaines de supermarché en France, ce qui va mettre sur le marché de nombreux matériels

Monsieur le Président propose donc d'accepter cette proposition à 10.000€ HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre ce matériel commercial pour la somme de 10.000€ HT

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette vente.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 66 Présents : 42 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :49 Pour : 49 Contre : Abstention :

VI. Tarifs des ateliers en anglais : pour les collégiens, pour les étudiants et demandeurs d'emploi

Les élus souhaitent faire bénéficier les collégiens, étudiants et demandeurs d'emplois, d'ateliers en d'anglais mis en place par la CCOP.

Afin d'engager tous les acteurs dans cette action, il est proposé de facturer ces ateliers :

- Aux collégiens : 3€/heure/participant pour des ateliers de 14 élèves minimum

- Aux étudiants et demandeurs d'emploi : 4€ /heure/étudiant-demandeur d'emploi pour des classes de 12 participants minimum

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **APPROUVE** les tarifs cités ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents pour la mise en place et l'exécution de ces tarifs.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 42 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :49 Pour : 49 Contre : Abstention :

VII. Mise à disposition des animateurs d'anglais auprès des communes et des regroupements de communes-Convention et tarif

Monsieur le Président rappelle la mise en place du service d'ateliers en anglais, ouvert aux communes et regroupement scolaires.

Il convient donc de définir le tarif des « enseignants « d'anglais qui seront mis à disposition de ces communes ou regroupements scolaires et de signer avec eux une convention de mise à disposition.

Le tarif proposé est de 45€/heure, frais de déplacement compris,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **APPROUVE** le tarif cité ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au tarif défini
- **AUTORISE** Monsieur le Président à établir et signer la convention avec les communes et regroupements scolaires intéressés par les cours d'anglais

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 4 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :50 Pour : 50 Contre : Abstention :

VIII. BP -Décision modificative n°1

- Virement en fonctionnement du chapitre 022 « dépenses imprévues » la somme de 42.950€ au chapitre 012 pour 35.000€, pour le remplacement de personnels absents, l'embauche d'un agent contractuel pour aider à la distribution des containers OM, l'embauche d'un apprenti, virement au chapitre 65, article 654, de la somme de 9.275€ « pertes sur créances irrécouvrables pour les admissions en non-valeurs ;
- Virement en investissement de 1.325€ du chapitre 020 « dépenses imprévues » au chapitre 13 « subventions », article 13911 pour régularisation d'amortissement de subvention ; constat d'une recette supplémentaire de 1.325€ au chapitre 77, article 777 « quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » pour l'amortissement de la réserve parlementaire reçue en financement de 2 chalets en 2011 ;

BUDGET PRINCIPAL : décision modificative n°1

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article	***Montant***	***Article***	***Montant***
020	-1 325,00		
13911	1 325,00		
Total	***0,00***	***Total***	***0,00***
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article	***Montant***	***Article***	***Montant***
022	-42 950,00	777	1 325,00
012	35 000,00		
6541	23,00		
6542	9 252,00		
Total	***1 325,00***	***Total***	***1 325,00***

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à procéder au virement de crédit cité ci-dessus

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 66
Présents : 43
Pouvoirs :7
Suffrages exprimés :50
Pour : 50
Contre :
Abstention :

IX. Budget annexe - Service archéologique - Décision modificative n°1

Pour la comptabilisation des arrondis du prélèvement à la source, ouverture d'un crédit supplémentaire au chapitre 65, article 6588 de 50€, par l'ajout d'une recette supplémentaire de 50€ au chapitre 70, article 7588.

BUDGET SERVICE ARCHEOLOGIQUE : décision modificative n°1

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article	***Montant***	***Article***	***Montant***
Total	***0,00***	***Total***	***0,00***
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article	***Montant***	***Article***	***Montant***
6588	50,00	7588	50,00
Total	***50,00***	***Total***	***50,00***

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à procéder au virement de crédit cité ci-dessus

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 66
Présents : 43
Pouvoirs :7
Suffrages exprimés :50
Pour : 50
Contre :
Abstention :

X. Budget annexe – PBA - Décision modificative n°1

Virement à l'investissement du chapitre 23 « immobilisations en cours » pour 10.000€, au chapitre 21 « immobilisations corporelles » de 10.000€ pour régularisation, suite aux interventions du géomètre pour la vente à venir. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité.

BUDGET BELLE ASSISE : décision modificative n°1

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article	***Montant***	***Article***	***Montant***
2188	3 000,00		
2111	7 000,00		
2318	-10 000,00		
Total	***0,00***	***Total***	***0,00***
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article	***Montant***	***Article***	***Montant***
Total	***0,00***	***Total***	***0,00***

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à procéder au virement de crédit cité ci-dessus

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 66
Présents : 43
Pouvoirs :7
Suffrages exprimés :50
Pour : 50
Contre :
Abstention :

XI. Budget annexe - Centre aquatique - Décision modificative n°2

Modification du budget pour reversement d'un indu de FCTVA en 2017 suite à l'assujétissement du budget à la TVA :
DM n°2, virement en fonctionnement du chapitre 022 « dépenses imprévues » de 700€ au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour 700€ ; virement en investissement de 700€ du chapitre 020 « dépenses imprévues » au chapitre 10 « dotations, fonds divers, réserves » pour 700€.

BUDGET CENTRE AQUATIQUE : décision modificative n°2

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		*Recettes*	
Article	*Montant*	*Article*	*Montant*
10222	700,00		
020	-700,00		
Total	*0,00*	*Total*	*0,00*
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		*Recettes*	
Article	*Montant*	*Article*	*Montant*
673	700,00		
022	-700,00		
Total	*0,00*	*Total*	*0,00*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à procéder au virement de crédit cité ci-dessus

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 66
Présents : 43
Pouvoirs :7
Suffrages exprimés :50
Pour : 50
Contre :
Abstention :

XII. Budget annexe - ZA Nord de Breteuil - Décision modificative n°1

Ouverture de crédits pour l'achat de terrains, le diagnostic fouille, les honoraires pour l'aménageur :

- Ouverture d'un crédit en dépenses de fonctionnement au chapitre 60, article 6015 « achat de terrains à aménager » pour 700.000€, article 6045 « achat de prestations » pour 150.000€, et article 608 « honoraires » pour 50.000€,

- Ouverture en recettes de fonctionnement, article 7133 « variation de stock » pour 900.000€.
- Ouverture d'un crédit de 900.000€ en investissement, au chapitre 16 « emprunts », et d'un crédit de 900.000€ en dépenses d'investissement à l'article 335 « travaux en cours » pour 900.000€, pour l'achat des terrains, l'achat de prestation de services, et des honoraires.

BUDGET ZA BRETEUIL : décision modificative n°1

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		*Recettes*	
Article	*Montant*	*Article*	*Montant*
3351	900 000,00	1641	900 000,00
Total	***900 000,00***	***Total***	***900 000,00***
SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		*Recettes*	
Article	*Montant*	*Article*	*Montant*
6015	700 000,00	7133	900 000,00
6045	150 000,00		
608	50 000,00		
Total	***900 000,00***	***Total***	***900 000,00***

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à procéder au virement de crédit cité ci-dessus

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 66
Présents : 43
Pouvoirs : 7
Suffrages exprimés : 50
Pour : 48
Contre :
Abstention : 2

XIII. Projet anglais-Convention avec les collèges et le Département – Occupation des locaux

Monsieur le Président rappelle la mise en place du service d'ateliers en anglais, ouvert aux collégiens.

Ces ateliers se dérouleraient dans les locaux des collèges ;

Il convient donc d'établir une convention avec les collèges et le Conseil Départemental de l'Oise pour l'occupation des locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec les collèges et le Conseil Départemental pour l'occupation des locaux lors des ateliers en anglais.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 44 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :51 Pour : 51 Contre : Abstention :

XIV. Mise à disposition par Breteuil de 2 agents- Paiement

Afin d'achever au plus vite les travaux de l'Abbaye, la ville de Breteuil a mis à disposition de la CCOP, un électricien et un peintre pendant 2 semaines, au mois de mars, pour un montant de 1.839 ,75€.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser ce paiement à la ville de Breteuil.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à payer 1.839,75€ à la ville de Breteuil.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 44 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :51 Pour : 51 Contre : Abstention :

XV. Convention avec les communes pour le déneigement et salage des voiries communautaires ouvertes à la circulation publique

Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer une convention avec les communes qui souhaitent nous apporter leurs moyens techniques afin de remplir nos obligations de sécurité des accès publics communautaires : voiries, zones d'activités, accès musée, piscine, salles des sports, voiries d'intérêt communautaire…

Ces conventions sont établies en vertu des articles L5214-16, L5216-7-1, L5215-27 ou L5212-7-7 du CGCT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes concernées selon les conditions d'interventions financières adaptées à chaque collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à ces conventions
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au règlement des prestations lié à ces conventions.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 44
Pouvoirs :7
Suffrages exprimés :51
Pour : 51
Contre :
Abstention :

XVI. Fonds de concours aux communes – Petit patrimoine

Vu la délibération n°2018-07-12-12 du 12 juillet 2018, différents dossiers sont parvenus dans les services.

Ils ont été présentés en commission culture du 24/06/2019 ainsi qu'à la commission Finances qui ont émis un avis favorable pour les dossiers suivant :

- Mory-Montcrux : 1.500€ pour un projet de réfection de la porte de l'église
- Thieux : 1.500€ pour la rénovation du monument aux morts et aux anciens combattants

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCORDE** un fond de concours aux communes citées ci-dessus à hauteur des montants proposés.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 44 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :51 Pour : 51 Contre : Abstention :

XVII. Projet d'extension de la salle des sports de Breteuil – Demande de subvention CD60 et Région

Projet d'extension de la salle des sports de Breteuil, il vous sera proposé de solliciter le conseil départemental et le conseil régional en marge des enveloppes disponibles pour la préparation des jeux olympiques de 2024. Le pré-projet d'extension de la salle a été conçu par les services pour venir étayer notre demande en attendant le chiffrage d'un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ainsi qu'auprès du Conseil Régional des Hauts de France

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces demandes

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 43 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 50 Pour : 46 Contre : 1 Abstention : 3

XVIII. Acceptation de l'aide de O. DASSAULT / O. PACAUD - Tondeuse autoportée

Pour répondre aux besoins des services techniques, la CCOP a souhaité acquérir une tondeuse autoportée d'une valeur de 24.000€ TTC.

Monsieur le Président à sollicité une aide auprès de M. Olivier Dassault, qui accorde, à la CCOP une aide de 2500€.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'accepter cette aide de M. DASSAULT / M. PACAUD

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recevoir cette aide de la part de M. DASSAULT / M. PACAUD

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette aide.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 43 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :50 Pour : 50 Contre : Abstention :

XIX. Admissions en non-valeurs

Il vous sera proposé d'admettre en non-valeur les titres suivants :

- Titres du loyer BEUG (bâtiment D ZA Le Crocq) pour un impayé de loyers de 9.213,81€
- Titre FJ Peinture pour 37,50€
- Titre ADCSRO pour 22,32€
- Titre AMAPA pour 0,10€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **ACCEPTE** le passage en non-valeur des sommes citées ci-dessus

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 43 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :50 Pour : 50 Contre : Abstention :

XX. Transfert de compétence-Salle des sports Esquennoy

En vertu des articles L5211-17 et L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, et par courrier en date du 01/04/2019, Monsieur le Maire d'Esquennoy a proposé au Président Jacques Cotel de reprendre la compétence sur la salle des sports de sa commune, sous réserve que l'occupation de la salle par des activités intercommunales soit compensée par convention à intervenir entre la CCOP et sa commune.

Par lettre en date du 13/09/2019, Monsieur le Président, après en avoir saisi les membres de son bureau a répondu favorablement à Monsieur le Maire d'Esquennoy, chargeant ses services de rédiger à cette fin ladite convention.

Le prix de la location a été arrêté avec Monsieur le Maire d'Esquennoy à 8.000€ par an (soumis à un indice d'évolution) pour les 1.500 heures(environ) actuelles d'occupation. Toute modification à la hausse de ce volume d'heures fera l'objet d'un avenant. Les modalités précises de ces conditions doivent figurer dans la convention qui sera validée en conseil communautaire.

En sus, la CLECT devra calculer le montant du transfert des charges de la CCOP vers la commune, au vu des charges moyennes constatées les 3 dernières années pour le fonctionnement de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **APPROUVE** ce transfert de compétence de la CCOP vers la commune d'Esquennoy pour la salle des sports
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce transfert
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire ces dépenses au budget.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 43
Pouvoirs :7
Suffrages exprimés :50
Pour : 49
Contre : 1
Abstention :

XXI. Transfert de compétence – CPI

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

XXII. Vente d'un terrain au Parc de la Belle Assise

La société SALINI se propose d'acquérir une parcelle de 36.730m² au prix de 9€ du m² au parc de la Belle Assise pour y construire un ensemble de 14.152m² accueillant une unité chimique classée SEVESO seuil bas.
Le service des domaines a estimé la valeur de ces terrains à 9€/m².
Vu l'avis favorable des commissions Développement Economique et Finances, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette vente

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 43 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :50 Pour : 50 Contre : Abstention :

XXIII. Mandat de négociation- Notaire

Pour rechercher un acquéreur potentiel au local de la rue François Monnet, il est proposé d'autoriser le Président à signer un mandat de négociation avec Maître Paget de Breteuil.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un mandat de négociation avec Maitre PAGET pour le local de la rue François Monnet à Breteuil.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 43 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :50 Pour : 50 Contre : Abstention :

XXIV. Vente du local rue François Monnet Breteuil

Maître Paget a trouvé un acquéreur du local, pour 85.000€. L'estimation des domaines était de 122.000€, mais beaucoup de travaux sont à faire pour rénover le local.

Il est proposé de passer outre l'estimation des domaines, et d'autoriser le Président à signer l'acte de vente au prix de 85.000€.

Les commissions Développement économique et Finances ont émis un avis favorable

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre ce local au prix de 85.000€
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette vente

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 43 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :50 Pour : 50 Contre : Abstention :

XXV. Modification du PLU de Vendeuil – Caply

Monsieur le Maire de Vendeuil-Caply a sollicité Monsieur le Président aux fins de réviser le Plan Local d'urbanisme de sa commune. La commission urbanisme devra émettre son avis sur ce projet et préciser l'étendue de cette action.
Il vous sera proposé d'autoriser le Président à solliciter un bureau d'étude pour lancer la procédure de révision simple, et d'affecter des crédits en dépenses d'investissement du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter un bureau d'études pour lancer la procédure de révision simple

- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire ces dépenses au budget

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 43 Pouvoirs :7 Suffrages exprimés :50 Pour : 49 Contre : Abstention : 1 élu ne prend pas part au vote

XXVI. Informations diverses :

M.COTEL fait part des décisions qu'il a prises :

- ✓ Marché public : Mission de maîtrise d'œuvre, travaux de voirie et réseaux divers -Avenant n°1
- ✓ Marché public : Travaux de réparation et d'entretien des voiries communautaires pour 2019
- ✓ Location : Signature d'un bail au profit de la société de l'Abbaye de Breteuil.

La séance est levée à 20h45.